

Journal d'informations municipales de **CHÂTILLON-EN-DIOIS** Châtillon-en-Diois, Mensac, Menée, Archiane, Bénévise, Les Nonières

Élection municipale : premier tour le 15 mars, deuxième tour le 22 mars

Mode d'emploi à Châtillon-en-Diois (commune de moins de 1000 habitants)

Le scrutin est majoritaire, plurinominal, à deux tours.
Les candidats peuvent présenter une candidature isolée ou groupée. En cas de candidatures groupées, un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats. Une déclaration de candidature est obligatoire. À Châtillon, comme il y a plus de 19 candidats au premier tour, il ne peut y avoir de nouveaux candidats pour le 2^e tour.

Attention :

Les électeurs ont la possibilité de rayer des noms. Le ou les bulletins mis dans l'enveloppe doivent comporter au plus 19 noms. Par exemple s'il y a 20 noms le vote est nul.

Décompte des voix :

Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement.

Obtiennent un siège au conseil municipal au premier tour les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et recueilli au moins un quart des voix des électeurs inscrits.

Pour les sièges restant à pourvoir, un second tour est organisé : l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, c'est le plus âgé qui est élu.

Les conseillers communautaires (qui représentent la commune à la Communauté de Communes du Diois) sont désignés "dans l'ordre du tableau" (maire, premier adjoint, deuxième adjoint...).

Il y a 2 bureaux de vote à **Châtillon-en-Diois commune nouvelle** : un à Châtillon bourg (salle de motricité) et un aux Nonières (mairie déléguée de Treschenu-Creyers).

EN DESSIN !



Municipales 2020 Châtillon-en-Diois

Candidature individuelle ou groupée
Possibilité de rayer des noms
Suffrages comptabilisés par candidat (même si la candidature est groupée)

1^{er} TOUR



Les candidats élus ont :
la **majorité absolue**
des suffrages exprimés

ET

au moins un **quart des voix**
des électeurs inscrits

Exemple : dans notre commune nouvelle de 660 électeurs
(élection de 19 conseillers municipaux)



16

candidats obtiennent
plus de **50 % des suffrages**
(représentant 25 %
des électeurs inscrits).
Ils sont élus au **1^{er} tour**.

2nd TOUR

(pour les sièges restant à pourvoir)



Les candidats élus
ont obtenu
le plus grand
nombre de voix
(**majorité relative**)



3

candidats sont élus
au **2nd tour**,
à la **majorité relative**.



Direction de l'information légale et administrative
vie-publique.fr | 2020



Voter est un droit !

Ne l'oubliez pas et le dimanche 15 mars, et si nécessaire le 22 mars, venez voter ! Exercez votre droit !



Dioise et Itinerante

N'oubliez pas ce service !

VOTRE RELAIS DES SERVICES PUBLICS ?

Nous vous accompagnons dans vos démarches administratives

**MSAP du Diois
200 av. de la Clairette à Die
04.75.22.31.87
www.cfppa-die.fr
cdr.cfppa.die@educagri.fr**

Châtillon-en-Diois

1er vendredi de chaque mois

9h30 à 12h

Agence postale communale

Rue du Reclus



... et d'autres partenaires !



**Marché de Printemps
Vide Grenier Brocante**

Le dimanche 29 mars de 8h à 18h

organisé par l'association Art'Star
contact : Kiki 04 75 21 69 64



Le printemps des poètes 2020

Cette année le printemps des Poètes à Châtillon se passera à la chapelle St Jean

**le vendredi 20 mars
de 18 h 30 à 20 h**

Thibaut Préciat , accordéoniste, accompagnera les textes, poèmes, contes " en textures musicales " apportés par les participants.

L'Association Feuilles Volantes vous invite gracieusement pour cet événement où **le Courage**, dérivé de coeur, sera à l'honneur sans oublier le verre de l'amitié qui clôturera la soirée ...

À noter aussi :

Un atelier d'écriture aura lieu le mercredi 18 mars de 17 h 30 à 19 h 30, chez Laurence Arnaud, 1 rue de la gare; atelier offert par l'Association; réservation obligatoire.

Le compostage

Pourquoi composter ?

- Pour valoriser ses déchets afin de produire un amendement naturel
- Pour réduire le volume des déchets dans les sacs d'ordures ménagères. Cela permet de réduire la quantité des déchets collectés et limite ainsi les tournées et les allers-retours au centre de tri.

Obtenir un composteur

La CCD met à disposition en aire de tri et de réemploi de Die des composteurs à 15 € avec une participation de la CCD de 15 €. Rendez-vous à l'accueil de la CCD pour plus d'informations ou téléphoner au 04 75 22 29 44.

Le compostage collectif



La CCD accompagne l'installation de sites de compostage partagés dans les villages, logements collectifs,...

À Châtillon, il est possible d'envisager d'installer des composteurs collectif : Pour cela il faut trouver une personne responsable pour chaque site et des bénévoles pour assurer la maintenance (aération du compost).

Vous êtes motivés pour participer au suivi d'un site de compostage, renseignez vous auprès de la mairie et prenez contact avec l'animatrice prévention des déchets de la CCD.



Un guide vous explique le compostage sur le site de la communauté de communes ; à télécharger à l'adresse suivante :

<https://www.paysdiois.fr/wp-content/uploads/2019/09/Guide-compostage.pdf>

L'adressage postal :

Attention, la poste ne distribuera désormais plus le courrier qu'à l'adresse qui vous a été attribuée. Pensez à signaler votre adresse officielle à tous vos

correspondants et administrations.

En cas d'adressage insuffisant, le courrier sera retourné à l'expéditeur.



Tussac



Bénévis



Rocher de Combeau



Archiane



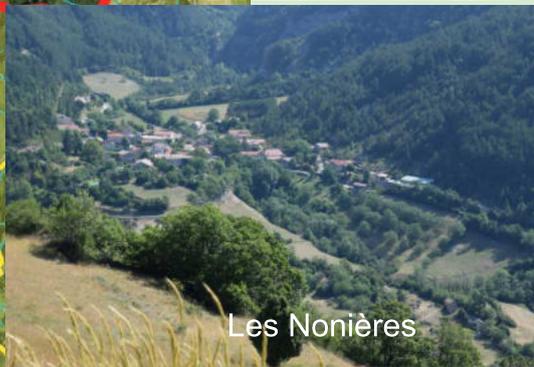
Four banal
Archiane



Vignoble
de Châtillon



Col de Menée



Les Nonières



Mairie



Menée



Le Bourg de Châtillon



Mensac

Conception et réalisation : Mairie de Châtillon-en-Diois, 26410
Directeur de la publication : Eric VANONI
Rédaction de ce numéro : J.A. MALOD